

Vue d'ici : Côte d'Or



■ Vous sur le terrain

L'AIDE Échafaudage+

>> MOINS DE RISQUE DE CHUTE,
+ DE PROTECTION



Dans le cadre de "L'AIDE ÉCHAFAUDAGE +" proposée par la Carsat, l'entreprise RCCZ 21, spécialisée dans la pose d'isolation extérieure, a investi dans du matériel d'échafaudage à montage et démontage en sécurité (MDS). Pour obtenir une prise en charge de 40% de son investissement, le chef d'entreprise a mis à jour son Document Unique et suivi une formation au montage et démontage en sécurité des échafaudages.

Cette aide, qui se terminera fin 2017, concerne les échafaudages de pied ou roulant, les remorques adaptées au transport et les escaliers en console. Le dossier est consultable sur le site www.carsat-bfc.fr et les demandes des entreprises doivent être déposées, au plus tard en juillet 2017.

Pour plus de renseignements sur la prévention des risques de chutes de hauteur, le guide ED 6110 est téléchargeable gratuitement sur le site de l'INRS.

■ Votre service à vos côtés

Les chutes de hauteur restent l'une des principales causes d'accidents de travail et de décès.

Chaque année, le SST BTP 21, en partenariat avec la Carsat Bourgogne Franche-Comté et l'OPPBT, organise une matinée de sensibilisation à destination des TPE.



Cette matinée permet aux entreprises de répondre à leurs obligations légales en matière de prévention des risques professionnels, d'information et de formation des salariés à la sécurité.

Quatre thématiques sont abordées sous forme d'ateliers : en 2015 il s'agissait de l'amiante, des Troubles Musculo Squelettiques (TMS), des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et des chutes de hauteur.

Un ingénieur conseil de la Carsat Bourgogne Franche-Comté présente, grâce à un diaporama, les recommandations de prévention liées aux risques de chutes de hauteur ainsi que les bonnes pratiques des entreprises de la région.

VOTRE SERVICE DE SANTÉ :



Côte d'Or

3 rue René Char
21000 DIJON

☎ 03 80 73 92 00

✉ accueil@sstbtp21.fr

www.sstbtp21.fr

À noter dans votre agenda

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 19 mai 2016

A la Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de Côte d'Or

JOURNÉE SÉCURITÉ 2016

Secteurs d'Auxonne, Genlis,
Pontallier-sur-Saône

Date à déterminer au 2^{ème} semestre

Vue d'ensemble



■ Thème du mois : la campagne de prévention « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur »

Les partenaires de la campagne « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » ont souhaité mettre l'accent cette année sur une meilleure sensibilisation des TPE (artisans, chefs d'entreprise et salariés) grâce à de nouveaux outils et services directement accessibles sur le site internet www.chutesdehauteur.com

1

Un outil d'auto-évaluation sous la forme d'un test de prévention en ligne avec 10 questions rapides permettant à chaque utilisateur de recevoir un bilan personnalisé et confidentiel. Ce bilan fournira des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la prévention des chutes de hauteur.



2

Une base documentaire en libre-téléchargement avec plus de 70 références (ouvrage, affiche, mémento, vidéo, guide technique, etc.).

Rendez-vous sur le site internet pour vous informer sur les bons réflexes à adopter et pour répondre, en quelques minutes, au test prévention sur les chutes de hauteur !

Rubrique réalisée avec **OPPBTP** et **PréventionBTP**
La prévention BTP

Nouveau look et services sur le site : www.chutesdehauteur.com



www.sstbtp21.fr

Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La PDP fait partie intégrante de la mission des SIST (art L4622-2), mise en œuvre par le médecin du travail au moyen des conclusions de ses examens médicaux, à l'issue desquels il est habilité à proposer des mesures individuelles telles que mutation ou transformation de poste (art L4624-1). Assisté par les membres de son équipe pluridisciplinaire, il procède à des études de postes pour conseiller leur adaptation et favoriser le maintien dans l'emploi (art R4624-1). Le médecin travaille en partenariat avec ses confrères soignants. Il oriente le salarié vers le service social du travail s'il existe en interne au SIST, sinon vers un service externe (SAMETH, assistante sociale de la CARSAT...). Le but étant la préservation de l'employabilité, il ne faut pas attendre l'inaptitude, mais intervenir le plus en amont possible pour prévenir à terme la désinsertion professionnelle.



Dr Michel CAMBRELIN, Président du GNMST BTP.

Rubrique réalisée avec



www.gnmstbtp.org
www.forsapre.fr